

---

**Neuvième Conférence des États parties  
chargée de l'examen de la Convention  
sur l'interdiction de la mise au point,  
de la fabrication et du stockage des  
armes bactériologiques (biologiques)  
ou à toxines et sur leur destruction**

26 février 2024  
Français  
Original : anglais

---

Genève, 28 novembre-16 décembre 2022

**Compte rendu analytique de la 4<sup>e</sup> séance**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 2 décembre 2022, à 15 heures

*Président(e)* : M. Bencini .....(Italie)

**Sommaire**

Préparation et adoption du ou des documents finals (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section d'édition, bureau E.5108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Préparation et adoption du ou des documents finals** (*suite*)

1. **Le Président**, exposant son plan pour l'organisation des travaux de l'après-midi, dit qu'il a l'intention de faire suivre la brève séance plénière formelle d'une séance plénière informelle présidée par le Président du Comité de rédaction, afin de pouvoir procéder à un échange de vues général, notamment sur le chapitre III du document final. La réunion informelle donnera également aux délégations l'occasion d'écouter les facilitateurs qui ont été désignés pour contribuer à traduire en propositions concrètes les opinions exprimées par les délégations pendant le débat général, aux fins de l'établissement du document final. Il demande aux délégations si elle peuvent accepter cette approche.

2. **M. Vorontsov** (Fédération de Russie) demande s'il a bien compris que la brève séance plénière formelle de la Conférence sera suivie d'une séance plénière informelle, non pas du Comité de rédaction, mais de la Conférence, et que l'objectif de cette dernière sera d'entamer l'examen des suggestions des délégations concernant la teneur du document final.

3. **Le Président** dit que le représentant de la Fédération de Russie a bien compris sa proposition. Sa seule préoccupation, comme il l'a dit pendant la réunion tenue plus tôt dans la journée, est d'accélérer les choses, car le temps presse.

*La séance est levée à 15 h 15.*